

PROCÈS – VERBAL de l'assemblée des délégués de l'AESC du 6 novembre 2019, à 17h00 à Misery

Sont présents :

M. Hubert LAUPER, président
M. Martin MOOSMANN, vice-président

Pour les communes de

Avry : Mme Eliane Devaud
M. Christian Hofmann
Belfaux : Mme Linda Giunta Corbino
Corminboeuf : M. Christian Vorlet
M. Dario Viel
Courtepin : M. Daniel Aeschlimann
M. Damien Imhof
Givisiez : Mme Suzanne Schwegler
M. Hervé Schuwey
Gurmels : M. Beat Meuwly
La Brillaz : M. Daniel Terrapon
M. Michel Rey
La Sonnaz : M. Christian Clément
Misery-Courtion : M. Jean-Pierre Martinetti
M. Alexandre Ratzé
Noréaz : M. Réginald Sapin
Prez-vers-Noréaz : Mme Anne-Françoise Bussard

Sont excusés

: Mme Rose-Marie Probst, commune de Belfaux
M. Stéphane Pilauer, commune de Givisiez
M. André Bruderer, commune de Corminboeuf

COMITÉ DE DIRECTION :

Pour les communes de

Avry : M. Charles Page
Belfaux : M. Gabriel Litzistorf
Corminboeuf : Mme Chantal Angéloz
Courtepin : M. Silvio Greca
Givisiez : M. Hansjürg Rutschi
Gurmels : M. Manfred Bärswyl
La Brillaz :
La Sonnaz : M. Denis Schwab
Misery-Courtion : M. Jean-Yves Garreau
Noréaz : M. Fabien Guisolan
Prez-vers-Noréaz : M. Jean-Claude Pache

Présidence

Hubert LAUPER
Rte d'Autafond 130
1782 Autafond
Tél. : 026 / 475 18 44
e-mail : hulauper@bluewin.ch

Station d'épuration des eaux STEP

Route de la Station d'épuration 8
1783 Pensier
Tél. 026 / 684 34 13
e-mail : step.pensier@bluewin.ch
www.steppensier.ch

Secrétariat

Chantal SOTTAS
Imp. des Merles 1
1782 Lossy
Tél. : 026 / 475 12 12
e-mail : sottas.ch@gmail.com

Sont excusés : M. Thomas Chappuis, commune de La Brillaz
M. Olivier Pompini, SEn
M. Pierre-André Imhof, Micarna

Sont également présents :

Mme Chantal Sottas : secrétaire
M. Marc Berset : exploitant-chef STEP
M. Norbert Wicht : SEGC
M. Romain Wicht : SEGC
M. Joël Dumont : MICARNA

Mme Nicole Matthey : Association villageoise de Barberêche (AVB)
M. Armin Schöni : Association villageoise de Barberêche (AVB)

M. le Président ouvre l'assemblée générale ordinaire des délégués qui a été convoquée en date du 7 octobre 2019, accompagné des documents usuels.

Il remercie la commune de Misery-Courtion de nous recevoir ainsi que la direction de la Colombière pour la mise à disposition de leurs locaux.

Sans plus attendre, il passe la parole à **M. Jean-Pierre Martinetti**, syndic de la commune de Misery-Courtion.

M. le Syndic a le plaisir de souhaiter une très cordiale bienvenue à cette assemblée. Il retrace l'historique du foyer de la Colombière, installé depuis plus de 20 ans à Misery. Cette institution offre de nombreuses places de travail et sa présence est une chance pour la commune. Grâce à elle, Misery-Courtion occupe une place reconnue dans le réseau de prises en charge des personnes handicapées mentales.

La commune de Misery-Courtion compte actuellement plus de 2'000 habitants et est ainsi la 6^{ème} commune du district du lac en nombre d'habitants. La fusion des villages de Cormérod, Cournillens, Courtion et Misery a eu lieu en 1997 déjà, une époque moins habituée qu'actuellement à la fusion de communes.

Il rappelle le raccordement prochain du village de Misery sur les installations de la station d'épuration de Pensier ainsi que l'excellente collaboration avec le comité et le personnel de l'AESC.

Au nom du Conseil communal, il remercie l'AESC d'avoir choisi Misery-Courtion pour la tenue des débats de ce soir, souhaite à tous une bonne assemblée et invite déjà à l'apéritif qui sera servi à l'issue de cette assemblée.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses propos ainsi que pour l'apéritif.

Il salue de manière particulière la présence de nos ingénieurs MM. Norbert et Romain Wicht ainsi que les représentants de l'AVB, Mme Nicole Matthey et M. Armin Schöni.

Il excuse les personnes annoncées absentes.

1. Constitution de l'assemblée

L'assemblée a été convoquée dans le délai prévu à l'article 10 des statuts, soit dans les 30 jours. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation. Constatant que l'assemblée a été valablement convoquée, **M. le Président** considère qu'elle peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2019

Ce procès-verbal a été adressé à toutes les communes. La lecture n'en est pas demandée. Il est approuvé à l'unanimité avec les remerciements d'usage à son auteure.

3. Élections statutaires

Pas d'élection pour cette assemblée.

4. Communications du Président

- Les discussions avec la commune de Grolley pour un éventuel raccordement à la step de Pensier n'ont pas abouti. La commune de Grolley se dirigera plutôt sur Avenches.
- Problèmes techniques : l'axe d'un disque biologique s'est cassé et le sinistre a été annoncé à l'assurance. M. Marc Berset décrit le principe de fonctionnement de ces axes biologiques.

5. Budgets 2020

5.1 Budget de fonctionnement

M. le Président passe les postes en revue en y ajoutant quelques commentaires.

Administration générale :

Rien de particulier à signaler.

Exploitation :

M. le Président se réfère aux commentaires du budget en y ajoutant quelques précisions.

L'engagement d'une personne supplémentaire est prévu en 2020, en vue du remplacement de M. Marc Berset, proche de l'âge de la retraite.

Question de M. Réginald Sapin concernant le montant des frais de prise en charge des boues externes. Il souhaiterait connaître le pourquoi de l'augmentation étant donné que les recettes ne sont pas en augmentation.

M. Marc Berset explique que, depuis le mois de juin de cette année, un à deux camions sont dirigés chaque semaine sur la station d'épuration de Marly, ce qui explique l'augmentation de ce poste. Une collaboration existe déjà avec la station d'épuration de Fribourg, soit un à deux camions par jour.

Participation des communes membres : Fr. 1'340'400.00

La totalité du budget est encaissée.

Approbation du budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté est accepté à l'unanimité des membres présents.

5.2 Budget d'investissement

710.503.50 – Honoraires AESC 2040

Honoraires étape 2.1 :

- Complément d'étude d'avant-projet pour le traitement des micropolluants et préparation du dossier OFEV, phase A.
- Avant-projet extension de la filière eau et traitement des MP.
- Demande de permis de construire
- Rapport impact Environnement RIE, étapes 1 et 2

- Appel d'offres pour les équipements électromécaniques de la bio filtration et du traitement des micropolluants.

710.503.60 – Honoraires AESC 2040 – Mise à niveau équipement électromécanique, traitement mécanique et filière des boues.

- Honoraires étape 2.2
- Avant-projet détaillé, appel d'offres, choix des fournisseurs

M. le Président passe la parole à M. Norbert Wicht pour la présentation de ces investissements.

M. Norbert Wicht résume tout d'abord les études qui ont été effectuées depuis la dernière assemblée des délégués :

- Affiner le projet « AESC 2040 », continuation du rapport qui avait été présenté à l'assemblée des délégués du 31.10.2018.
- Création d'une unité pour la valorisation du sang et des plumes en farine de sang et en farine de plumes issues du site de Micarna à Courtepin.
Actuellement, la step produit 3 à 4 fois plus d'électricité que sa consommation. Cette électricité supplémentaire est revalorisée sur le réseau du Groupe E.
Une convention a été fixée avec Micarna dans laquelle l'AESC s'est engagée, dans l'éventualité où cette étude s'avère intéressante, à mettre à disposition une partie de son terrain. L'objectif de cette étude, financée par Micarna, est de voir dans quelle mesure, soit le biogaz, soit l'énergie électrique pourrait être mieux valorisée.
Cette unité nécessitera un apport de chaleur, soit sous la forme de vapeur, soit sous la forme d'air chaud, ce qui permettrait de valoriser pendant l'été le surplus de chaleur.
L'étude se fait en parallèle avec le développement de l'AESC2040 et le projet est qu'au mois de juin 2020, au plus tard au mois de novembre, Micarna soit arrivée à la conclusion que ça vaut la peine et que c'est une voie à suivre. Ce qui permettra à l'AESC de faire la même analyse et si les intérêts des deux parties sont communs, il sera possible d'envisager de réaliser cette unité de valorisation du sang et des plumes, unité qui serait construite en 2023-2024.
Le personnel de l'AESC serait mis à disposition contre rémunération pour cette unité d'exploitation.

- Vérification du profil hydraulique de La Sonnaz depuis le pont situé sur la route cantonale (proximité ALMA) avec la restitution dans le lac de Schiffenen. Un montant de CHF 300'000.00 avait été prévu pour l'assainissement du lagon. Après discussion avec le service des lacs et cours d'eau, il est prévu de laisser ce lagon en l'état, de ne plus le considérer en bassin de décantation mais comme une zone inondable uniquement et de laisser le cours de la Sonnaz s'écouler dans le lac.

Cette étude est terminée et le rapport va être transmis d'ici le début décembre. Les conclusions sont que ce lagon sera abandonné en tant que bassin de décantation et restitué en zone inondable avec végétation.

Cette étude du profil hydraulique de la Sonnaz était également nécessaire afin d'étudier la possibilité de remblayer environ 600 à 700m² sur le lac en vue de l'agrandissement de la step.

Au mois de juin, tous les chefs de service du canton concernés par ce projet ont été réunis. Il appartiendra au Conseiller d'Etat directeur de l'aménagement du territoire et des constructions, M. Steiert, de trancher entre la priorité de réaliser la future éventuelle route de contournement de Pensier et l'agrandissement de la step. Si on peut utiliser ce couloir, on n'aura pas besoin de remblayer sur le lac.

Les différents services sont cependant d'accord pour ce remblayage sur le lac.

Etapes 2.1 et 2.2 (documents joints au présent procès-verbal) – Explications M. Wicht

Afin de soumettre à l'assemblée des délégués du mois de novembre 2020, un budget définitif ainsi qu'une demande de crédit d'investissement pour réaliser le programme AESC 2040, soit un nouveau traitement de l'eau, capacité de la step de 30'000 à 50'000 équivalents-habitants ainsi que le traitement des micropolluants, il est nécessaire de déposer à l'office fédéral de l'environnement (OFEV) un dossier définitif concernant le traitement des micropolluants. L'OFEV demande que lors du dépôt du dossier, le moyen de traiter les micropolluants soit choisi, soit par charbon actif en grains ou en poudre, soit par ozonation. Cependant, pour un traitement par ozonation, les eaux à traiter ne doivent pas comporter de bromure.

Le bromure est un produit chimique qui peut provenir d'une activité industrielle située sur le réseau de l'AESC et est équivalent à des métaux lourds.

Les analyses faites ont confirmé que nous n'avons pas de bromure dans nos eaux usées. Dès lors les deux voies de traitement sont possibles. La confédération va subventionner le traitement le meilleur marché. Un comparatif sera établi pour choisir le mode de traitement.

Un appel d'offres sera lancé auprès des fournisseurs pour la réalisation des bio-filtres. Une demande de permis sera déposée à la commune sur une géométrie du bâtiment qui sera aussi précise que possible de la solution qui sera réalisée.

Si on remblaise sur le lac, nous devons avoir la conformité du plan d'aménagement local de la commune de Courtepin avec notre projet de construction. Il s'agit de procéder à une modification du PAL, d'étendre la surface constructible de 700m², de l'affecter à des constructions d'utilité publique et de lancer la procédure de modification du PAL. Cette procédure doit précéder le dossier de mise à l'enquête.

Ces différentes études et démarches effectuées nous permettront en octobre 2020 de disposer d'un budget d'investissement et d'un rapport technique permettant au comité de l'AESC de solliciter auprès de l'assemblée des délégués une demande de crédit d'investissement pour entamer les phases de réalisation.

Tâches du comité de direction en parallèle aux études techniques :

- Adaptation des statuts pour l'assemblée des délégués des comptes (avril 2020)
- Définir avec Micarna la répartition des frais de mise à niveau du traitement des boues.
- Mettre à jour la nouvelle clé de répartition des frais d'investissements. Projections des communes de leurs habitants à l'horizon 2040. Un nouveau questionnaire sera envoyé aux communes afin d'établir cette nouvelle clé de répartition des frais d'investissement entre les communes membres. Il faudra également tenir compte des fusions de communes.

M. Christian Clément remarque, qu'heureusement pour l'instant, il n'y a pas de bromure dans les eaux de l'AESC. Mais est-ce qu'on peut garantir qu'il n'y en ait pas dans le futur ?

M. Norbert Wicht répond qu'il n'y a pas de garantie. Les analyses vont toujours être effectuées et dans l'hypothèse où l'on trouverait des présences de bromure, il s'agirait de remonter sur la source afin de voir d'où proviennent ces bromures et les traiter à l'origine avant que l'eau usée ne se déverse dans le réseau. Comme déjà mentionné, la source de bromure peut être issue d'une activité industrielle ou mécanique.

M. Christian Clément : Est-ce que vous allez tenir compte de ce facteur risque dans le choix de la variante. ?

M. Norbert Wicht : Si nous choisissons la variante ozonation et, si par exemple, dans 5 ou 10 ans nous avons la présence de bromure, il s'agira alors de définir sa provenance. Actuellement, il y a passablement de contrôles sur l'activité industrielle concernant sa production d'eaux usées et que contiennent ces eaux usées dans le cas de la délivrance des permis de construire. Si on détecte du bromure, le nécessaire devra être fait en amont. Il est techniquement possible de traiter ces bromures à la source.

M. Romain Wicht précise que s'il y a déjà du bromure, on choisira un système qui permette de traiter les micropolluants en adéquation étant donné que l'industrie responsable bénéficie

de l'état de la loi au moment où elle s'est implantée. Par contre, si l'installation fonctionne déjà et quelqu'un vient s'implanter, à charge à lui de faire en sorte d'éliminer et d'éviter qu'il n'y ait pas de sous-produits.

M. Dario Viel en déduit qu'avec le bromure, il y a un risque de traiter les micropolluants par ozonation. Par contre, si on choisit l'option par charbon actif, ce risque n'existe pas.

M. Norbert Wicht répond que oui.

M. Christian Vorlet constate qu'on va définir une clé de répartition sur une projection des habitants en 2040 mais aucune commune ne peut faire une projection si loin et qu'à son avis, ce n'est pas la bonne approche pour la clé de répartition.

M. le Président explique qu'il y aura plusieurs critères et pas seulement celui du nombre d'habitants.

M. Norbert Wicht précise que pour l'agrandissement de la step, nous avons besoin d'avoir une valeur. La prévision des 50'000 équivalents-habitants pour 2040 a été faite sur la base de ce que les communes ont déjà annoncé par-rapport au plan d'aménagement local. En 1985, la même démarche avait été faite avec l'objectif de développement des communes à l'horizon 2015-2020 et cet objectif de 30'000 équivalents-habitants a été atteint. Si on regarde dans le détail, certaines communes se sont développées d'une façon plus importante que d'autres communes. Certaines valeurs d'habitants n'ont encore été atteintes dans certaines communes et pour d'autres elles sont déjà atteintes, voire dépassées. Cependant pour l'ensemble du périmètre, le chiffre communiqué dans les années 80 était correct. Par-rapport à leurs infrastructures et à leur potentiel de développement, les communes devraient pouvoir donner un chiffre suffisamment précis afin que pour l'ensemble des communes la projection soit la plus correcte possible.

M. Christian Hofmann demande combien ces 30'000 habitants représentent de m³ ?

M. Norbert Wicht répond que lors de la planification de la step, la consommation d'eau était évaluée à 350lt/personne/jour et dès lors nos collecteurs et bassins ont été dimensionné sur cette valeur.

La valeur actuelle est plutôt de 170lt/personne/jour ; les nouvelles normes de la confédération fixent cette valeur à 200lt/personne/jour. On parle de l'eau qui va à la station d'épuration.

Micarna a également souscrit, comme les communes, pour un volume de 2'000 m³/jour. Micarna étudie également la possibilité de réduire ce volume d'eau.

M. Christian Hofmann se pose la question de savoir, avec la tendance écologique, si ce chiffre de 170lt/personne/jour pourrait encore baisser ?

M. Norbert Wicht précise que selon les directives mises en place par l'office de l'environnement, l'objectif est d'arriver à 80lt/habitant/jour. Cela sera peut-être réalisable dans les nouvelles constructions avec de nouvelles installations et plus difficilement réalisables dans les bâtiments déjà construits.

Pour la step, on va passer de 30'000 à 50'000. Si ces recommandations allaient dans le sens de réduire de à 170lt à 80lt/personne/jour, en 2040, il y aura moins de transformations à faire.

Mme Nicole Matthey interroge sur ces 30'000 habitants, est-ce qu'on les a déjà physiquement ou est-ce la capacité.

M. Norbert Wicht répond que non seulement nous les avons, mais qu'on les dépasse.

Mme Nicole Matthey : mais vous parlez d'atteindre le chiffre de 24'000 habitants pour les micropolluants, chiffre que ne serait pas atteint ?

M. Norbert Wicht précise que les 24'000 habitants qui doivent être atteints sont des habitants physiques. La confédération a fixé le critère des 24'000 habitants pour pouvoir bénéficier de

la subvention en écartant les eaux provenant de l'industrie. Si les 2'000 m³ de Micarna seraient transformés en habitants, nous aurions déjà 30'000 habitants. Actuellement, nous avons 21 000 habitants physiques et 9'000 proviennent de l'industrie.

Les villages de Misery et Corserey vont se raccorder sur la step de Pensier et nous sommes en discussion pour le raccordement de Villarepos.

M. Dario Viel suppose que le montant de CHF 1'140'000.00 concerne les études pour ces objets.

M. Norbert Wicht explique que ce montant fera partie du crédit d'investissement qui sera soumis à l'assemblée des délégués dans une année et qu'il fera partie du budget global. L'AESC avance ce montant par sa limite de crédit prévue dans les statuts.

M. Christian Vorlet remarque que c'est une dépense et non pas une avance. Si dans une année, on décide de ne pas transformer pas la step, ces montants seront dépensés.

M. le Président remercie M. Wicht pour ses explications et demande d'approuver le montant de CHF 1'140'000.00 financé par les fonds propres et un emprunt de trésorerie.

M. Christian Vorlet précise que cet emprunt va être activé au bilan et qu'il devrait y avoir un amortissement de prévu.

M. Réginald Sapin mentionne que selon l'article 48 de la loi sur les communes, le but de la dépense doit être donné ainsi que le plan de financement et la durée et le montant des charges financières qui comprend les intérêts et l'amortissement.

M. Norbert Wicht estime qu'il faut considérer que ce montant est une première tranche qui fera partie des 30 ou 35 millions qui seront soumis à l'assemblée des délégués de 2020. C'est une avance de fonds que fait l'AESC pour financer ces études du projet de l'AESC 2040.

M. Christian Vorlet fait remarquer qu'on ne peut pas demander un investissement sans qu'il soit amorti. Il propose donc que le montant de CHF 900'000.00 soit amorti par les fonds propres sur les comptes 2020 et le solde de CHF 240'000.00 sera amorti sur les comptes 2021. On doit définir le financement de cet emprunt.

M. le Président reprend la proposition de M. Christian Vorlet et soumet à l'assemblée des délégués cette proposition, soit :

CHF 900'000.00 en fonds propres sur les comptes 2020

CHF 240'000.00 amortis en 2021

Que celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition et le moyen de financement de ces études se prononcent.

Les investissements ainsi que les moyens de financement sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

6. AESC 2040 – avancement des études

L'avancement des études a déjà été expliqué au point 5 du tractanda.

7. Admission du village de Corserey dès le 01.01.2020 – information

La commune de Corserey va fusionner avec les communes de Noréaz et Prez-vers-Noréaz au 01.01.2020. La station d'épuration de Corserey sera transformée en station de pompage. L'adhésion de Corserey se fera au 01.01.2020 et la facture concernant la taxe d'entrée sera envoyée et payée encore en 2019.

8. Divers

M. Daniel Terrapon : on vient de décider d'un investissement de CHF 820'000.00 et CHF 320'000.00, on a compris que l'adjudication était déjà plus ou moins faite. Néanmoins, la loi sur les marchés publics précise qu'un mandat de plus de CHF 500'000.00 doit être soumis à une procédure ouverte et on peut éventuellement activer certaines conditions. Selon l'article 9, alinéa c de la loi sur les marchés publics, on peut prévoir qu'un seul soumissionnaire puisse être pris en considération pour des raisons particulières. Est-ce qu'on est sûr que l'article 9, alinéa c peut être activé et que l'on ne risque pas un recours d'un autre bureau d'ingénieur ?

M. le Président précise que sur la base de l'article 9, lettre f, la loi nous permet de ne pas remettre en soumission ces mandats :

« Indépendamment de la valeur du marché, l'adjudicateur peut adjuger un marché directement sans lancer d'appels d'offres si l'une des conditions suivantes est remplie :

f) Les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon »

Mme Nicole Matthey demande des précisions concernant le lagon, soit de le laisser en état.

M. Norbert Wicht répond que suite aux discussions avec la section lacs et cours d'eau, la conclusion est plutôt dans le sens de laisser l'infrastructure telle qu'elle est actuellement et permettre à la nature de faire son œuvre avec notamment le développement des zones de roseau à l'entrée du lagon. Est-ce qu'il est logique de sortir ce limon et de l'envoyer en décharge contrôlée, ce qui coûte relativement cher. Suite à des traces d'hydrocarbures, des analyses ont été faites. Le rapport du SEN a permis d'expliquer la provenance de ces hydrocarbures : le remblayage de couches de sable et de couches de feuilles et la décomposition des matières organiques des feuilles au contact du sable crée des débuts d'hydrocarbures. Le cours d'eau de la Sonnaz va être rétabli le long de la falaise. Le barrage situé à la hauteur de la step et qui avait pour but de créer le bassin de décantation, sera supprimé mais la passerelle sera maintenue. Les scientifiques arrivent à la conclusion qu'on fait moins de dégâts à la nature en laissant en place le limon, en laissant se développer la végétation et laisser cette zone en l'état en l'affectant en zone inondable plutôt qu'en zone de décantation.

Mme Nicole Matthey : quels travaux vont être entrepris afin que le cours d'eau puisse suivre la falaise.

M. Norbert Wicht : on va rehausser le niveau d'enrochement existant afin de garantir le tracé du cours d'eau de la Sonnaz.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18h45

M. le Président remercie l'assemblée de sa participation et invite les participants à boire le verre de l'amitié offert par la commune de Misery-Courtion qu'il remercie.

Le Président :

La Secrétaire :

Hubert Lauper

Chantal Sottas